



# CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Établi en application du Code des Marchés Publics

et

relatif à

**PRESTATIONS DE TRANSPORT ET VISITES  
POUR UN VOYAGE A GOTTINGEN (Allemagne) POUR 45 ELEVES  
ET 4 ACCOMPAGNATEURS**

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur DELIEUX Christophe, Principal

Comptable assignataire des dépenses relatives au marché : Monsieur LALANNE Claude, Agent comptable

Service acheteur : Intendance du Collège

Le présent cahier comporte 5 pages numérotées de 1 à 5

Annexes (le cas échéant)

## **Table des matières**

Article 1 : objet du marché	Page 3
1.1 Définition de la prestation	Page 3
1.2 Décompositions en lots	Page 3
1.3 Forme du marché	Page 3
Article 2 : pièces constitutives du marché	Page 3
2.1 Documents contractuels	Page 3
2.2 Documents généraux	Page 3
Article 3 : lieu d'exécution de la prestation	Page 3
Article 4 : durée du marché ou délai d'exécution	Page 3
Article 5 : contenu et forme des prix	Page 3
5.1 – Forme des prix	Page 3
5.2 – Contenu des prix	Page 3
Article 6 : régime des prix	Page 4
Article 7 : règlement des comptes	Page 4
7.1 Délais de règlement	Page 4
Article 8 : avances et retenues	Page 4
Article 9 : pénalités encourues par le titulaire	Page 4
Article 10 : assurance souscrite par le titulaire du marché	Page 4
Article 11 : résiliation	Page 4
Article 12 : règlement des litiges	Page 5
Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé	Page 5
Article 14 : Contenu des prestations	Page 5
Transport	Page 5
Hébergement	Page 5

## **Article 1 : objet du marché**

### **1.1 Définition de la prestation**

La consultation porte sur l'organisation d'un voyage à Göttingen (Allemagne) du 5 au 16 juin 2018 pour 45 élèves et 4 accompagnateurs.

### **1.2 Décompositions en lots**

Ce marché n'est pas alloti. Les prestations sont réparties en un lot unique désigné ci-dessous: Prestations de transport et organisation de visites pour un voyage à Göttingen pour 45 élèves et 4 accompagnateurs.

### **1.3 Forme du marché**

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

## **Article 2 : pièces constitutives du marché A L'EXCLUSION DE TOUTE AUTRE**

### **2.1 Documents contractuels**

L'acte d'engagement et ses annexes (descriptif du voyage et DPGF)

Le présent cahier des clauses particulières (CCP)

Un mémoire technique permettant à l'acheteur d'apprécier l'offre du candidat (caractéristiques des moyens de transports, interlocuteurs sur place, etc.)

### **2.2 Documents généraux**

Le cahier des clauses administratives générales fournitures courantes et services en vigueur au moment de la consultation.

## **Article 3 : lieu d'exécution de la prestation**

Le marché est conclu pour l'organisation d'un voyage à Göttingen.

## **Article 4 : durée du marché et/ou délai d'exécution**

Le voyage devra se dérouler du 05 au 16 juin 2018.

## **Article 5 : contenu et forme des prix**

### **5.1 – Forme des prix**

Les prix seront forfaitaires.

### **5.2 – Contenu des prix**

Le prix de l'offre indiqué est un prix global TTC ferme et définitif comprenant à minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Le coût du séjour pour les accompagnateurs devra clairement être indiqué.

## **Article 6 : régime des prix**

Les prix seront fermes dans les conditions prévues à l'article 18 du CMP.

## **Article 7 : règlement des comptes**

Les factures devront être adressées au collège Marguerite de Navarre, en deux exemplaires. Le paiement s'effectuera en euro.

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Monsieur LALANNE.

### **7.1 Délais de règlement**

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le taux d'intérêts moratoires, en cas de dépassement de ce délai, est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires commencent à courir.

## **Article 8 : avances et retenues**

S'agissant de l'avance, il est fait application des articles 87 à 90 du code des marchés publics.

## **Article 9 : pénalités encourues par le titulaire**

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

## **Article 10 : assurance souscrite par le titulaire du marché**

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc...

## **Article 11 : résiliation**

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

### **11.1. Annulation du fait du pouvoir adjudicateur**

L'établissement preneur peut à tout moment, qu'il y ait faute ou non, mettre fin à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché dans les conditions prévues aux articles 24 et suivants du CCAG-FCS.

L'autorité compétente évalue le préjudice éventuellement subi par le titulaire et fixe, s'il y a lieu, l'indemnité à lui attribuer dans les conditions suivantes :

- si l'annulation intervient plus de 45 jours avant le départ, aucune indemnité n'est prévue,
- si l'annulation intervient du 44<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour avant le départ, le titulaire conserve au plus 20% du montant HT du marché,
- si l'annulation intervient du 29<sup>ème</sup> au 8<sup>ème</sup> jour avant le départ, le titulaire conserve au plus 30% du montant HT du marché,
- si l'annulation intervient moins de 8 jours avant le départ, le titulaire conserve la totalité du montant HT du marché.

Cas particuliers :

Lorsque, avant le départ, le respect d'un des éléments essentiels du marché est rendu impossible par suite d'un événement extérieur (cas de force majeure) qui s'impose au titulaire, l'établissement preneur dispose du droit de résilier le marché sans avoir à supporter de pénalités ou de frais. Il est remboursé de la totalité des sommes versées.

Il en va de même en cas de modifications significatives du prix du marché.

### **11.2. Annulation du fait du titulaire**

Lorsque, avant le départ et en l'absence de faute de l'établissement preneur, le titulaire annule le voyage, il est tenu de rembourser immédiatement l'intégralité des sommes déjà versées.

### **Article 12 : règlement des litiges**

Le tribunal administratif de Pau est seul compétent pour le règlement des litiges.

### **Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé**

Sans objet

### **Article 14 : Contenu des prestations**

#### **Transport : par car.**

Il comprend le transport aller (départ 18h) et retour (arrivée au collège 18h) du Collège Marguerite de Navarre de Pau à Göttingen ainsi que les excursions sur place et les frais de parking.

Trois déplacements pour excursions sont à prévoir en bus :

- 1 déplacement (aller-retour) jusqu'à Soltau le 11/06
- 1 déplacement (aller-retour) jusqu'à Wolfsburg le 08/06
- 1 déplacement (aller-retour) jusqu'à Wolfsburg le 13/06

Pour le déplacement en autocar, tous les frais d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Le candidat fournira un **mémoire technique** où figureront notamment les caractéristiques de l'autobus mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autobus et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur **et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.**

#### **Hébergement**

Pas d'hébergement pour les élèves qui sont accueillis par les familles allemandes (échange).

Un hébergement est à prévoir pour les 4 accompagnateurs (3 femmes + 1 homme), de préférence, dans le Gästehaus Roddert (Obere Maschstr.17 37073 Göttingen). Possibilité de logement dans un appartement avec 3 chambres (ou deux chambres si l'une d'elle est équipée de 3 lits).

Un hébergement à l'hôtel en ville est également à prévoir pour le chauffeur qui restera sur place, avec possibilité de parking pour le car. Proposition : hôtel Onkel Toms Hütte (Am Gewende 10-11 37083 Göttingen).

**L'offre doit comprendre :**

- l'assurance annulation sur présentation d'un certificat médical attestant de l'impossibilité totale du participant à participer au voyage (accident, maladie nécessitant des soins constants). L'assurance doit aussi couvrir l'annulation du voyage pour interdiction de réaliser des voyages scolaires par mesure de sécurité et émanant du Ministère.
- tous les frais de voyage
- le dossier de voyage

**Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.**

**Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.**

Fait à le

Le candidat